HAL open science

Quel accueil pour les réfugiés Afghans ?

Catherine Wihtol de Wenden

To cite this version:

Catherine Wihtol de Wenden. Quel accueil pour les réfugiés Afghans ?. Revue Esprit, 2021, Internet en mal de démocratie, 11 (479 (novembre 2021)), pp.23-27. 10.3917/espri.2111.0023 . hal-03384146

HAL Id: hal-03384146

https://hal.science/hal-03384146v1

Submitted on 8 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Esprit « A plusieurs voix » 8000 signes

Quel accueil pour les réfugiés Afghans ?

Catherine Wihtol de Wenden, CNRS (CERI, Sciences Po)

Le 15 Août 2021, les talibans sont entrés dans Kaboul, vingt ans après qu'une coalition internationale dirigée par les Etats-Unis les en ait chassés, en 2001. On peut alors se demander ce qu'il va en être de ceux qui cherchent à quitter le pays, après le rapatriement des nationaux européens et américains, puisque le conflit est désormais, en principe, terminé.

Rappelons quelques faits : l'Afghanistan avait d'abord été investi par les Anglais, qui avaient échoué. Puis par les Soviétiques à partir de 1979, avant qu'ils ne mettent en garde, par la voix du général en chef responsable de l'occupation du pays, en 2001, les Américains de la très grande difficulté de gagner sur les talibans. Mais aller en Afghanistan signifiait pour ces derniers venger le 11 septembre 2001 et poursuivre son artisan, Oussama Ben Laden. On sait depuis longtemps que la guerre en Afghanistan a été perdue par les Occidentaux et que le retrait des troupes américaines a accéléré le processus de reprise du pays par les talibans, galvanisés par leur départ. La population s'est déplacée par milliers vers la capitale, prise en étau entre l'armée afghane et les talibans, dans des conditions humanitaires désastreuses. Depuis le 14 Août, une centaine de milliers de personnes ont quitté le sol afghan, rapatriés par les forces américaines vers leurs bases, à destination de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et du Kosovo, ou par des vols européens.

Qu'en est-il pour l'Europe, qui a envoyé des troupes en Afghanistan, utilisé des interprètes et autres supplétifs de droit local, permis à de nombreuses ONG de secourir la population sur le terrain, tandis que le HCR tentait de remplir sa mission de protection du droit d'asile en étant présent en Afghanistan, en Iran et au Pakistan ? L'Afghanistan est le pays qui a produit le plus grand nombre de réfugiés depuis 1979 (bien que de nombreux retours se soient effectués) : environ 6, 5 millions de personnes, un record mondial depuis quarante ans, devant la Syrie (quelques 5 millions) et le Venezuela (4, 5 millions). La plupart d'entre eux se sont réfugiés, à 90%, dans les pays voisins, notamment l'Iran et le Pakistan, dont ils partagent parfois la langue, ce qui explique l'attrait des jeunes Afghans pour le Royaume Uni où se trouve une importante population pakistanaise, mais aussi au Tadjikistan ou en Ouzbékistan. Comme dans beaucoup de conflits internationaux, les plus pauvres migrent à l'intérieur de leur pays (avec 332 000 nouveaux déplacés internes depuis 2021, dont 123 000 depuis le 15 Août). L'aide humanitaire dans le pays est cruciale quant à l'accès à l'eau, au savon, à l'éducation, aux banques, et beaucoup de femmes sont privées de droits fondamentaux. Ainsi 22 000 personnes ont cherché une protection dans les pays voisins depuis le début de 2021. Seule une minorité se dirige vers les pays occidentaux. Le pays compte 3, 5 millions de déplacés internes et 2, 2 millions d'Afghans présents dans les pays voisins de l'Afghanistan. Le HCR estime à 500 000 le nombre de réfugiés internes potentiels et à 300 000 les départs vers l'Iran et le Pakistan et l'Europe à 500 000 demandeurs d'asile afghans supplémentaires en 2021.

Selon l'EASO (Agence européenne pour l'asile), 7 300 demandeurs d'asile afghans sont arrivés en Europe (dont 2 618 en France) depuis Août 2021 et 7 200 ont demandé l'asile en France depuis le début de 2021. 50% d'entre eux obtiennent une protection, soit humanitaire, soit statutaire comme

réfugiés de la Convention de Genève. Depuis 2018, la France est le pays qui accueille le plus grand nombre d'Afghans en Europe comme demandeurs d'asile (plus de 10 000 par an), en partie du fait de la Convention Dublin de transfert d'un pays européen à un autre, une fois épuisées les voies de l'asile dans un premier pays européen d'arrivée (Allemagne le plus souvent), ou de l'obligation, au contraire de faire sa demande dans le premier pays européen identifié où l'on a mis le pied (cas des Afghans de Calais). Le taux de reconnaissance d'un statut est de 60 à 70% en moyenne, toutes voies de recours effectuées : 5 500 en 2018, 6 244 en 2019, 7 494 en 2020. Selon l'OFPRA, fin 2020, 34 902 Afghans se trouvaient sous la protection de l'OFPRA, dont 8 109 comme réfugiés et 26 793 sous la protection subsidiaire. On compterait 100 000 Afghans en France, dont 45 000 ayant un titre de séjour (avec les régularisés). Les profils des demandeurs d'asile sont divers : tandis que les Afghans en France étaient précédemment de jeunes hommes, parfois des mineurs isolés, les nouveaux arrivés sont à 45% des femmes, des familles, dont un tiers d'enfants. Beaucoup avaient déjà des liens avec la France (conjoints de Français) et occupaient des postes « à risque » : avocats, journalistes, artistes, membres d'associations, bien que le niveau d'études soit faible pour une partie d'entre eux notamment quant à l'apprentissage du Français (non financé pendant la demande d'asile). Ont aussi été rapatriés une partie des supplétifs civils ou personnel civil de recrutement local ayant aidé la France pendant les 13 années de présence militaire française en Afghanistan de 2001 à 2014, mais la fermeture des ambassades européennes bloque les départs de personnes en danger de mort dans leur pays.

Le 16 Août, le Président Macron a affirmé que « la France fait et continuera de faire son devoir pour protéger celles et ceux qui sont les plus menacés », tout en rappelant « la nécessité de se protéger contre des flux migratoires irréguliers importants », cette partie de phrase ayant été largement commentée et critiquée par les partis et les maires de gauche et verts, ainsi que par les villes membres de l'Association nationale des villes et territoires accueillants et par nombre d'associations, tandis que la droite rappelait à la fermeté et à la seule nécessité de rapatrier compatriotes et interprètes, rappelant parfois la menace terroriste. Les décisions de l'OFPRA ont été bloquées depuis la mi-Août et il n'est plus question de renvoyer les déboutés vers l'Afghanistan (exit la jurisprudence dite « Kaboul » où l'on renvoyait vers Kaboul, considéré comme « sûr »). En Allemagne, Angela Merkel a reconnu avoir sous-estimé la situation afghane, rappelant qu'il ne fallait pas répéter les erreurs de la crise syrienne : éviter un nouvel afflux de réfugiés en Europe et aider ceux qui sont en danger à trouver des endroits sûrs dans le voisinage de l'Afghanistan, un propos pour le moins nuancé par rapport à la figure qu'elle s'était forgée en accueillant les Syriens en 2015. En Turquie, pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde (3, 7 millions de Syriens et 5 millions environ au total), bien que l'accueil des réfugiés syriens ait servi la diplomatie turque dans ses relations avec l'Europe, un mur a été construit sur 100 kms à la frontière iranienne et la population affiche son mécontentement.

Il est donc vraisemblable que l'on n'assistera pas à une nouvelle version de la crise syrienne, car les Afghans sont moins nombreux à prendre la route occidentale que les Syriens , que la grande vague migratoire agitée par les partis populistes en Europe n'aura pas lieu, mais il semble difficile d'encourager, par des aides et des accords, une externalisation à l'infini de l'installation des réfugiés en Iran ou au Pakistan, comme l'Europe l'a fait avec la Turquie en 2016, car ce ne sont pas les mêmes interlocuteurs. Une fois de plus, l'approche sécuritaire domine chez les gouvernants européens, la solidarité fait défaut, le pacte européen pour l'immigration et l'asile déposé en 2020 par la Commission européenne ne semble pas être un outil efficace, vu l'ampleur de son dispositif

sécuritaire et l'absence de politique commune de l'asile, qui serait si nécessaire, fait cruellement défaut. Peut-être l'Europe pourrait-elle aussi faire pression sur le régime des talibans, en conditionnant l'aide économique au respect du droit des femmes, à leur accès à l'éducation et à l'emploi, à l'indépendance de la presse et à l'abandon des poursuites contre ceux qui ont été associés au régime précédent.